

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Décembre 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2016.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 14 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	938 710	993 357
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		161 202	318 443
b - Obligations et Valeurs assimilées		777 508	674 914
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		234 924	247 890
a - Placements monétaires	3-3	202 751	204 932
b - Disponibilités	3-9	32 172	42 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 173 981	1 241 595
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	7 127	4 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		16	8
TOTAL PASSIF		7 142	4 135
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 121 170	1 193 319
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	45 669	44 141
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		45 665	44 134
ACTIF NET		1 166 839	1 237 460
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 173 981	1 241 595

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	10 456	51 396	8 591	47 254
a - Dividendes		-	11 088	-	18 471
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 456	40 308	8 591	28 783
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 566	8 392	2 631	10 743
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 022	59 788	11 222	57 998
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 216	-13 109	-3 388	-13 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 807	46 678	7 834	44 091
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	- 1	- 1
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 807	46 678	7 833	44 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	- 1 014	-	44
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 807	45 665	7 833	44 134
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	1 014	-	-44
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		17 823	75 930	44 936	-69 430
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-14 100	-55 440	-41 101	-26 424
* Frais de négociation de titres		-67	-391	-190	-989
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 463	66 777	11 478	- 52 753

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	10 807	46 678	7 833	44 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	17 823	75 930	44 936	- 69 430
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 14 100	- 55 440	- 41 101	- 26 424
d - Frais de négociation de titres	- 67	- 391	- 190	- 989
	-	- 41 322	-	- 41 746
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>				
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	54	-	4 205
* Capital	-	52	-	4 266
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1	-	- 105
* Régularisations des sommes distrib.	-	1	-	44
b - Rachats	-	- 96 130	-	-
* Capital	-	- 90 585	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 1 716	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 3 829	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 463	- 70 621	11 478	- 90 294
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 152 376	1 237 460	1 225 982	1 327 754
b - En fin de période	1 166 839	1 166 839	1 237 460	1 237 460
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	21 244	22 988	22 988	22 912
b - En fin de période	21 244	21 244	22 988	22 988
VALEUR LIQUIDATIVE	54,926	54,926	53,831	53,831
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,26%	5,60%	0,94%	-3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 938 710 DT contre 993 357 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	949 083	1 082 259
- Actions et droits rattachés	130 900	405 830
- Titres OPCVM	58 218	16 459
- Obligations et valeurs assimilées	759 965	659 970
Plus ou moins values potentielles	-27 916	-103 846
- Actions et droits rattachés	-28 503	-103 848
- Titres OPCVM	587	2
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	17 543	14 944
Total	938 710	993 357

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 456 DT pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre un montant de 8 591 DT du 01/10/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème trimestre 2016	31/12/2016	4ème trimestre 2015	31/12/2015
- Revenus des actions	-	11 088	-	16 123
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	-	2 349
- Revenus des Obligations	10 456	40 308	8 591	28 783
Total	10 456	51 396	8 591	47 254

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 202 751 DT contre 204 932 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor à court terme	-	-
Compte à terme	202 751	204 932
Total	202 751	204 932

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, à 3 566 DT contre 2 631 DT du 01/10/2015 au 31/12/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	4ème trimestre 2016	31/12/2016	4ème trimestre 2015	31/12/2015
- Intérêts/ Placements à terme	3 566	8 392	2 631	9 714
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-	1 030
Total	3 566	8 392	2 631	10 743

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/10/2016	
- Montant	1 117 514
- Nombre de titres	21 244
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	17 823
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-14 100
- Frais de négociation de titres	-67
Capital au 31/12/2016	
- Montant	1 121 170
- Nombre de titres	21 244
- Nombre d'actionnaires	19

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	45 665	44 134
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	7
Total	45 669	44 141

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 7 127 DT contre 4 127 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Gestionnaire	3 865	1 045
- Dépositaire	3 262	3 082
Total	7 127	4 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, à 3 216 DT contre 3 388 DT du 01/10/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème trimestre 2016	31/12/2016	4ème trimestre 2015	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	2 918	11 926	3 090	12 727
- Rémunération du dépositaire	298	1 183	298	1 180
Total	3 216	13 109	3 388	13 907

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 32 172 DT contre 42 958 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoirs en banque	32 172	42 958
Total	32 172	42 958

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 348 DT contre 348 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		130 899,610	102 396,292	8,72%	8,78%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	17 997,320	1,53%	1,54%
SFBT	572	13 213,320	10 857,132	0,92%	0,93%
SIAME	2000	5 260,000	4 794,000	0,41%	0,41%
SOTRAPIL	2560	36 975,050	22 504,960	1,92%	1,93%
SOTUVER	4300	23 103,240	16 185,200	1,38%	1,39%
TUNIS RE	3580	32 998,000	30 057,680	2,56%	2,58%
Obligations		759 965,000	777 507,841	66,23%	66,63%
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	26 929,061	2,29%	2,31%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 779,017	4,50%	4,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	80 081,008	6,82%	6,86%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	103 928,767	8,85%	8,91%
BNA 2009 SUB	1000	53 310,000	55 000,964	4,68%	4,71%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 369,369	2,59%	2,60%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 261,260	8,54%	8,59%
CIL 2012/1	500	10 000,000	10 362,959	0,88%	0,89%
CIL 2016/2	700	70 000,000	70 184,110	5,98%	6,01%
ELW 2013	1000	40 000,000	41 504,438	3,54%	3,56%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 624,921	8,57%	8,62%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	105 481,967	8,98%	9,04%
TITRES OPCVM		58 218,408	58 805,577	5,01%	5,04%
SICAV L'EPARGNANT	571	58 218,408	58 805,577	5,01%	5,04%
Total Général		949 083,018	938 709,710	79,96%	80,45%